

ENCORE QUELQUES CONSEILS



★ COMME MOTARDS, NOUS DEVONS NOUS COMPORTE DE FAÇON À NOUS INTÉGRER EN SOUPLESSE DANS LA CIRCULATION

★ RESPECTER LA SÉCURITÉ ET ÉVITER TOUT CONDUIT INTEMPESTIVE

★ ECONOMISER L'ESSENCE ET RÉDUIRE LES REJETS EN ÉVITANT DE FAIRE HURLER INUTILEMENT LE MOTEUR

★ N'UTILISER QUE LES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION

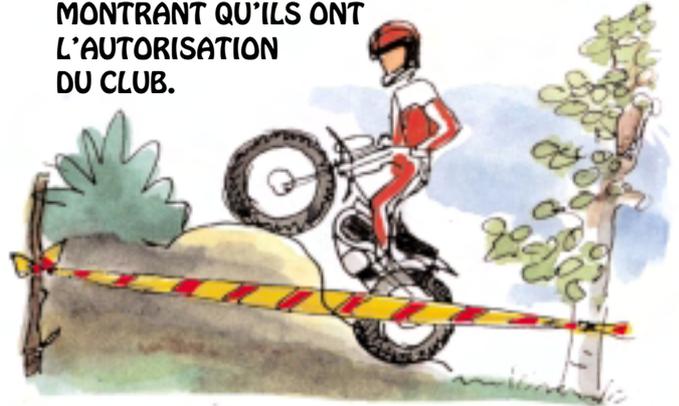
★ SUR LA ROUTE, UTILISER UN SILENCIEUX ET USER DES AVERTISSEURS À BON ESCIENT



★ TENIR LES DISTANCES EN ROULANT EN GROUPE

NOUS DEVONS DE PLUS EN PLUS TENIR COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE DANS L'AMÉNAGEMENT DE NOS INSTALLATIONS ET L'UTILISATION DE NOS MACHINES. C'EST ALORS QUE LA LIBERTÉ QU'OFFRE LA MOTO SERA UN PUR PLAISIR !

★ CEUX QUI UTILISENT LES TERRAINS DU CLUB POUR L'ENDURO, LE TRIAL, LE SUPERMOTARD ET LE MOTOCROSS DOIVENT PORTER UNE MARQUE BIEN VISIBLE MONTRANT QU'ILS ONT L'AUTORISATION DU CLUB.



★ LA CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR HORS DE LA VOIE PUBLIQUE N'EST PERMISE QU'AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN QUI DOIT POSSÉDER LES AUTORISATIONS REQUISES. SI VOUS N'ÊTES PAS SÛR DES DISPOSITIONS APPLICABLES, CONSULTEZ VOTRE CLUB, LA COMMUNE.

VOILÀ OÙ NOUS SOMMES

- TOUS ENSEMBLE ...
MAIS NOUS N'AVONS QU'UNE SEULE TERRE !

IL Y A ENCORE DE LA PLACE POUR
BEAUCOUP DE MOTOS - MANIÉES DANS
L'ESPRIT DE L'AGENDA 21.

CE TEXTE EST UNE ADAPTION PAR LA FMB
(COLLEGE POUR L'ENVIRONNEMENT) D'UNE
TEXTE DE LA FÉDÉRATION SUÉDOISE
(SVEMO).



SECRETARIAT FMB :
TÉL. : 02/736.53.97
FAX : 02/732.01.28
E-MAIL : INFO@FMU-BMB.BE
INTERNET : WWW.FMB-BMB.BE



RÈGLES DE CONDUITE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ILLUSTRÉES

TOUS CEUX QUI EMPRUNTENT
LES TERRAINS DE MOTO VERTE
DU CLUB DOIVENT ÊTRE FACILEMENT
IDENTIFIABLES POUR ÉVITER L'UTILI-
SATION DU TERRAIN AUX HEURES QUI
NE SONT PAS RÉSERVÉES AU CLUB

MOTO VERTE
SUR CE TERRAIN
LES MARDIS DE
17 À 21
HEURES

ET ON VOIT À
LEUR MARQUE
QU'ILS FONT
PARTIE DU CLUB !

BEAUCOUP DE MOTARDS PENSENT
QU'ILS PEUVENT ROULER LIBREMENT SUR
UN TERRAIN POURVU QUE LE PROPRIÉTAIRE
SOIT D'ACCORD. MAIS IL FAUT AUSSI QUE LE
CLUB EST EN POSSESSION DE TOUTES LES
AUTORISATIONS REQUISES PAR LA LOI

LE DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT DU CLUB

LA DIRECTION DU CLUB A LA RESPONSABILITÉ D'ORGANISER LES ACTIVITÉS DE FAÇON À PERTURBER LE MOINS POSSIBLE L'ENVIRONNEMENT. ELLE DOIT NOMMER UN DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT CHARGÉ DES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET ASSURANT LES RELATIONS AVEC :



- LA COMMUNE (AGENDA 21 NOTAMMANT)
- LA FÉDÉRATION
- LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- LES AUTRES ORGANISATIONS ÉCOLOGISTES
- LA PRESSE LOCALE, LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

LE DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT DOIT AUSSI FAIRE FONCTION D'ATTACHÉ À L'INFORMATION ET D'INSTANCE CONSULTATIVE POUR LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

LE DROIT DE PASSAGE

C'EST UNE LIBERTÉ UNIQUE EN SON GENRE QUI PERMET À CHACUN DE PROFITER LIBREMENT DE LA NATURE À CONDITION DE SE COMPORTEUR DE FAÇON RESPONSABLE. A NOTER TOUTEFOIS QUE CELA N'INCLUT PAS LE DROIT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR DE CIRCULER EN DEHORS DE LA VOIE PUBLIQUE MÊME SI LE CLUB A TOUTES LES AUTORISATIONS REQUISES POUR FAIRE DE LA MOTO SUR UN TERRAIN, CHAQUE MOTARD A DES RESPONSABILITÉS ET DES OBLIGATIONS ENVERS LES AUTRES USAGERS ET ENVERS LE PROPRIÉTAIRE, LA FAUNE ET LA FLORE.



IL EST INTERDIT DE CUELLIR OU D'ENDOMMAGER DES PLANTES PROTÉGÉES ET DE CASSER DES BRANCHES. LA PÊCHE À LA LIGNE EST LIBRE LE LONG DE NOS CÔTES ET DANS LES PLUS GRANDS LACS.



- LIMITEZ LE BRUIT, À L'ENTRAÎNEMENT ET PENDANT LES COMPÉTITIONS.
- MÉNAGEZ LE TERRAIN, ET AUSSI LES PERSONNES ET LES ANIMAUX QUI S'Y TROUVENT.
- RÉDUISEZ LA POLLUTION DE L'AIR EN CHOISSANT BIEN LE CARBURANT ET L'HUILE
- ÉLIMINEZ CORRECTEMENT LES DÉCHETS ET LES REJETS DE VOS ACTIVITÉS.
- VOUS POUVEZ AUSSI RAMASSER LES DÉCHETS LAISSÉS PAR D'AUTRES

S'IL N'Y A PAS DE POUCELLE À PROXIMITÉ, EMPORTEZ VOS DÉCHETS !



TOUT LE MONDE N'AIME PAS LE BRUIT DES PISTES DE COMPÉTITION



PENSEZ À LA
POSITION, À
L'ORIENTATION ET
AU NIVEAU
SONORE DES
HAUT-PARLEURS



POUR L'AMÉNAGEMENT
DE L'AIRE DE DÉPART, TENEZ
COMPTE DE L'ORIENTATION DES ÉMIS-
SIONS SONORES POUR ÉVITER DE GÊNER LES
RIVERAINS ON PUT ATTÉNUER LE BRUIT PAR DES
ARBRES, DES BUISSONS, DES MURS DE PLANCHES,
DES TALUS ...



LES PILOTES QUI ONT DES SILENCIEUX
DÉFECTUEUX OU MAL RÉGLÉS DOIVENT
ÊTRE STOPPÉS DÈS L'ENTRAÎNEMENT,
PAS SEULEMENT EN COURSE.

EN SAISON, TOUS CEUX QUI SUIVENT L'ENTRAÎNEMENT
DOIVENT PASSER AU SONOMÈTRE POUR VÉRIFIER QUE
LEUR POT D'ÉCHAPPEMENT A UN SILENCIEUX EFFICACE.

NE GÂCHEZ PAS LE SILENCE
- C'EST UNE DENRÉE RARE !

LISTE DE CONTRÔLE

N'ABATTEZ PAS INUTILEMENT DES ARBRES. ENLEVEZ PROPREMENT LES BRANCHES ET BRANCHAGES

APRES LA COURSE :

- ENLEVEZ LES AFFICHES ET LA PUBLICITÉ
- NETTOYEZ LE TERRAIN DE COMPÉTITION ET LES PARKINGS
- ENLEVEZ LES BRANCHES CASSÉES ET LES ARBUSTES ENDOMMAGÉS. REMPLACEZ LES EN CAS DE BESOIN.
- ENLEVEZ LES RUBANS DE MARQUAGE DES PISTES
- REMETTEZ ET ÉTAT LES PISTES ET LES CHEMINS IMMÉDIATEMENT APRÈS LA COURSE
- VEILLEZ À UNE ÉLIMINATION CORRECTE DES DÉCHETS
- ÉVALUEZ !

L'INSTALLATION DOIT ÊTRE ENTRETENUE DE FAÇON À POUVOIR ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN BUT D'EXCURSION ATTRACTIF

VEILLEZ À LA PROPRETÉ DU SITE. NETTOYEZ FRÉQUEMMENT LES SANITAIRES

TENEZ LES REGISTRES À JOUR !

POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE DÉPART. TENEZ COMPTE DE L'ORIENTATION DES ÉMISSIONS SONORES POUR NE PAS GÉRER LES RIVERAINS

POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE, UTILISEZ DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES.

PRÉVOYEZ DES TOILETTES PROPRES AU DÉPÔT, Y COMPRIS POUR LE DAMES, AVEC L'EAU COURANTE.

POSTES DE LAVAGE SOUS PRESSION. SEULEMENT DE L'EAU, PAS DE PRODUITS CHIMIQUES !

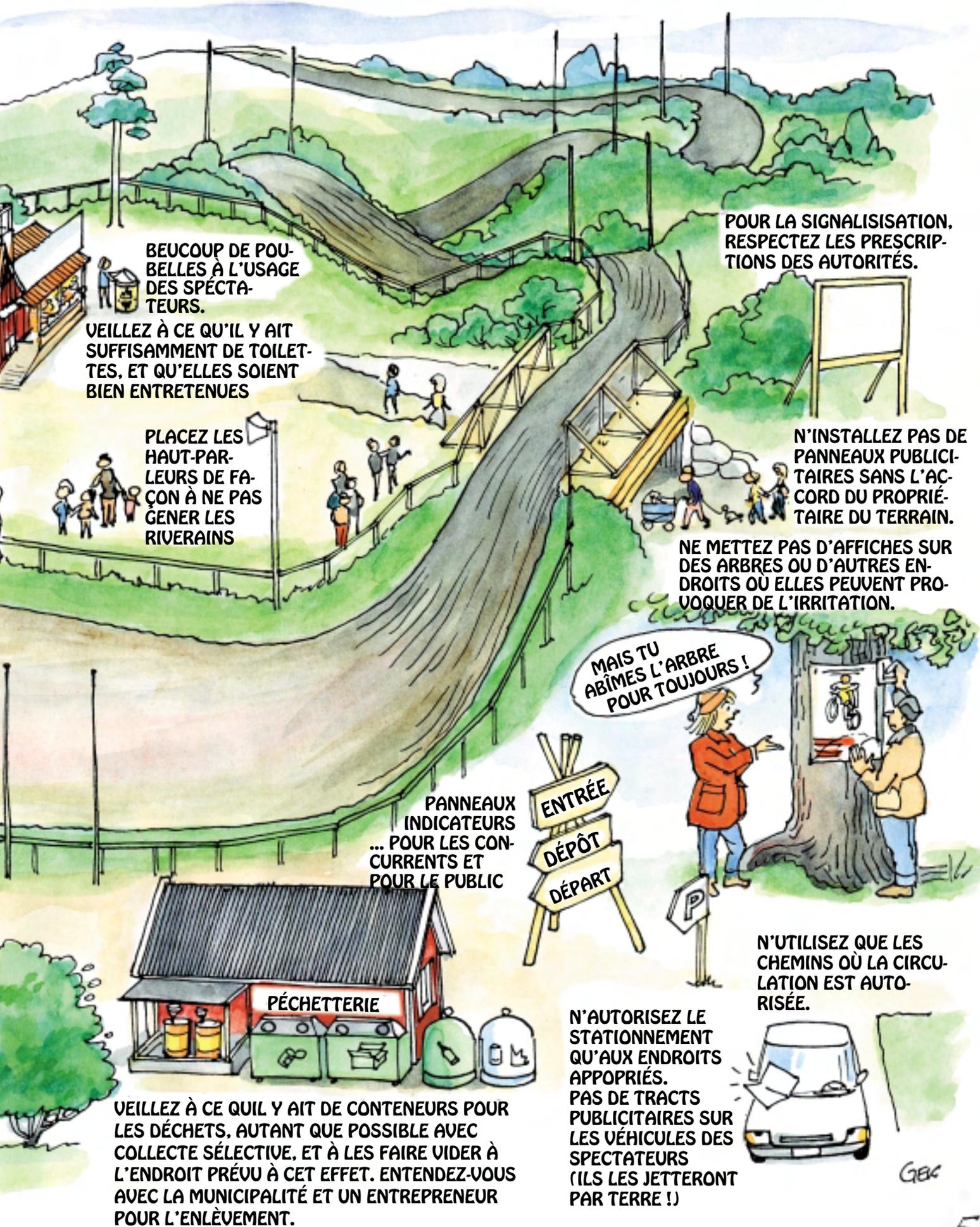
PLANTEZ DES ARBRES POUR MASQUER LES CONSTRUCTIONS QUI DÉPARENT LE PAYSAGE

RÉUTILISEZ VOLONTIERS DE VIEILLES PLANCHES POUR CONSTRUIRE DES ÉCRANS ANTIBRUIT MAIS ...

PLAN D'ÉCOULEMENT AVEC SÉPARATEUR D'HUILE.

... DEMANDEZ D'ABORD L'AUTORISATION DES SERVICES MUNICIPAUX !

DE L'ORGANISATEUR



BEUCOUP DE POU-
BELLES À L'USAGE
DES SPÉCTA-
TEURS.

VEILLEZ À CE QU'IL Y AIT
SUFFISAMMENT DE TOILET-
TES, ET QU'ELLES SOIENT
BIEN ENTRETENUES

PLACEZ LES
HAUT-PAR-
LEURS DE FA-
ÇON À NE PAS
GÉNÉRER LES
RIVERAINS

POUR LA SIGNALISATION,
RESPECTEZ LES PRESCRIP-
TIONS DES AUTORITÉS.

N'INSTALLEZ PAS DE
PANNEAUX PUBLICI-
TAIRES SANS L'AC-
CORD DU PROPRIÉ-
TAIRE DU TERRAIN.

NE METTEZ PAS D'AFFICHES SUR
DES ARBRES OU D'AUTRES EN-
DROITS OÙ ELLES PEUVENT PRO-
VOQUER DE L'IRRITATION.

MAIS TU
ABÎMES L'ARBRE
POUR TOUJOURS!

PANNEAUX
INDICATEURS
... POUR LES CON-
CURRENTS ET
POUR LE PUBLIC



N'UTILISEZ QUE LES
CHEMINS OÙ LA CIRCU-
LATION EST AUTO-
RISÉE.

N'AUTORISEZ LE
STATIONNEMENT
QU'AUX ENDROITS
APPROPRIÉS.
PAS DE TRACTS
PUBLICITAIRES SUR
LES VÉHICULES DES
SPECTATEURS
(ILS LES JETTERONT
PAR TERRE !)



VEILLEZ À CE QU'IL Y AIT DE CONTENEURS POUR
LES DÉCHETS, AUTANT QUE POSSIBLE AVEC
COLLECTE SÉLECTIVE, ET À LES FAIRE VIDER À
L'ENDROIT PRÉVU À CET EFFET. ENTENDEZ-VOUS
AVEC LA MUNICIPALITÉ ET UN ENTREPRENEUR
POUR L'ENLÈVEMENT.

GBC

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE ...



L'ESSENCE, L'HUILE ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES DÉVERSÉS DIRECTEMENT DANS LA NATURE ENDOMMAGENT LE SOLS, LA NAPPE PHRÉATIQUE ET LES COURS D'EAU.

HÉ LÀ !
L'HUILE, ON LA
JETTE LÀ-BAS !

NE VIDEZ PAS
L'HUILE DES
AMORTISSEURS
PAR TERRE.

PAS DE LAVAGE
À CÔTÉ DU CAMION !

